

## DELIBERATION N°CS-2018/21

**OBJET : Autorisation de signature d'un marché de travaux de protection contre les inondations et de restauration environnementale de l'Yzeron, du Charbonnières et du Ratier à Sainte Foy-lès-Lyon, Francheville et Tassin la Demi-Lune - Opération d'investissement n°16.**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : D. GEREZ, C. POUZERGUE et V. SARSELLI.

Messieurs : A. BADOIL, A. GALLIANO, F-X. HOSTIN, M. LE FAOU, D. MALOSSE, M. RANTONNET, C. ROZET et M. SCARNA.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : Safi BOUKACEM.

Bloc de compétences : Bloc de compétence n°1 GEMAPI

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (Présents : 11 / Voix : 11).

Convocation en date du : 11 avril 2018.

Nature de l'acte : Commande publique – Marchés publics – Accords cadres (1.1.8).

---

**Monsieur le Président**, Alain BADOIL, expose que le présent marché a pour objet la passation d'un marché alloti à tranches optionnelles pour la mise en œuvre des travaux de protection contre les inondations et de restauration de l'Yzeron, du Charbonnières et du Ratier à Sainte Foy-lès-Lyon, Francheville et Tassin la Demi Lune. Ces travaux sont prévus dans le contrat de rivière signé en 2002 et repris dans le cadre du PAPI obtenu fin 2013.

Le marché est passé dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 selon la procédure d'appel d'offres ouvert (articles 67 et 68 du décret).

Compte tenu du montant prévisionnel du marché, celui-ci est soumis à l'avis de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le mardi 10 avril 2018.

Il s'agit d'un marché public de travaux comportant deux lots et deux tranches optionnelles :

- **Lot 1 : Génie Civil et Terrassements, Réseaux, Aménagements du lit mineur par des techniques inertes :**
  - Tranche ferme :  
Secteur du Ponterle à Tassin la Demi Lune.
  - Tranche optionnelle n°1 :  
Secteur Ruelle Mulet, Pont de Cacheux et Chemin de Chalon à Francheville.
  - Tranche optionnelle n°2 :  
Secteur de Beaunant à Sainte Foy-lès-Lyon.

- **Lot 2 : Génie hydroécologique, Végétalisation, et Aménagements paysagers :**

- Tranche ferme :  
Secteur du Ponterle à Tassin la Demi Lune.
  
- Tranche optionnelle n°1 :  
Secteur Ruelle Mulet, Pont de Cachenoix et Chemin de Chalon à Francheville.
  
- Tranche optionnelle n°2 :  
Secteur de Beaunant à Sainte Foy-lès-Lyon.

Les travaux à réaliser sont la suite de ceux effectués depuis 2011. En effet, située en amont des futurs barrages écrêteurs de crue, une première tranche d'aménagements de l'opération 16 a pu être réalisée au centre bourg de Charbonnières-les-bains en 2012. Du souterrain jusqu'au Pont de la Bressonnière, les biens et les personnes sont désormais protégés jusqu'à une crue centennale (soit 40 m<sup>3</sup>/s à Charbonnières-les-bains).

Plus récemment, respectivement en 2014 et 2017, afin de permettre l'écoulement des crues trentennales sans débordement, le lit de l'Yzeron a été élargi et endigué en plusieurs sites sur les communes d'Oullins (Merlo, Célestins, Cité de l'Yzeronne et boulevard de l'Yzeron) et de Sainte-Foy-lès-Lyon (Platanes et Merlo).

L'objectif des futurs aménagements objet du présent marché, est de permettre l'écoulement sans débordement des crues d'ordre trentennal à Francheville et Sainte Foy-lès-Lyon (équivalente à celle de 2003) et d'ordre centennal à Tassin la Demi-Lune. Ainsi, le lit des rivières doit être élargi et des digues de protection complémentaires doivent être implantées sur certains linéaires.

Les aménagements vont également permettre de restaurer le milieu aquatique, en créant des berges végétalisées, des habitats propices à la faune aquatique, etc. Autant d'actions qui contribueront à reconquérir la qualité écologique de la rivière et à valoriser ses abords en zone urbaine.

Après travaux, le lit des cours d'eau se composera d'un « lit d'étiage » permettant l'écoulement des débits ordinaires et des faibles débits en période estivale, et d'une berge inondable constituant un « lit moyen », qui sera mis en eau en période de crue uniquement (débit supérieur à la crue annuelle), soit quelques jours par an.

L'élargissement du lit est cependant parfois limité, du fait de la présence de constructions ou d'infrastructures en bordure des cours d'eau. Sur certains secteurs, cet élargissement doit donc être combiné à la mise en œuvre d'ouvrages de protection en haut de la berge. Ces ouvrages complémentaires permettent d'assurer une marge de sécurité appelée « revanche ».

Le titulaire devra donc réaliser des élargissements du lit, des travaux d'endiguement via des murs et digue en remblai et des travaux de protection de berge (soutènements, techniques végétales, gabions cage, matelas gabions, berlinoise, ...). Ils sont accompagnés de travaux de génie écologique sur le lit et les berges restaurés (plantations de fascines de saules, diversification du lit par mise en place de bancs de galets, de souches, de blocs, etc.) et d'aménagements paysagers pour l'insertion des ouvrages.

La durée d'exécution du marché pour le lot n°1 est de 36 mois à compter de la date de notification. Le délai de la période de préparation est inclus dans ce délai.

La durée d'exécution du lot n°2 est de 55 mois (4 ans et demi) dont 20 mois d'exécution des travaux et 23 mois de délai d'entretien et de garantie de reprise.

Le Président rappelle que le délai d'exécution du marché est bien supérieur à la durée effective des travaux car il est prévu des périodes d'arrêt de chantier en hiver afin de respecter les périodes d'interdiction des travaux dans les cours d'eau et les mois les plus à risques pour les crues.

La date prévisionnelle du début des prestations est mai 2018.

Alain BADOIL rend compte du déroulement de la procédure de consultation qui a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) publié au BOAMP et au JOUE le 12 janvier 2018 (avis n°18-4955), et mis en ligne le même jour sur le site Internet [www.riviere-yzeron.fr](http://www.riviere-yzeron.fr) à la rubrique « marchés publics ». La date limite de réception des offres a été fixée au jeudi 8 mars 2018 à 13h00.

Le Président précise que l'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse s'opère conformément aux dispositions de l'article 62-2° du décret n°2016-360 déjà cité en fonction des critères pondérés suivants, eux-mêmes précisés dans le règlement de consultation (nombreux sous-critères pour la critère « valeur technique » notamment) :

| Critères |                      | Pondération |
|----------|----------------------|-------------|
| 1        | Prix des prestations | 50 %        |
| 2        | Valeur technique     | 50 %        |

Alain BADOIL indique qu'à l'issue de l'ouverture des plis, **3 candidatures reçues ont été admises pour le lot n°1 et 1 pour le lot n°2**. Les offres correspondantes ont été soumises à l'examen de la CAO.

| N° d'ordre au registre des dépôts | Nom du candidat ou des candidats groupés.<br>Souligner le nom du mandataire | N° Lot | Décisions  |       |           |
|-----------------------------------|---|--------|------------|-------|-----------|
|                                   |   |        | Pli rejeté | Admis | Non admis |
| 1                                 | <u>PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - MAIA SONNIER</u>  | 1      |            | X     |           |
| 2                                 | <u>VINCI - COFEX GTM - COIRO - MDTP - TARVEL</u>                            | 1      |            | X     |           |
| 3                                 | <u>FOREZIENNE - GAUTHEY - LYON GC - RESIREP</u>                             | 1      |            | X     |           |
| 4                                 | <u>GREENSTYLE</u>   | 2      |            | X     |           |

**Pour le lot n°1 :**

3 entreprises ont remis une offre dans les délais.

L'analyse des offres conduit au classement final suivant :

| Entreprises         | <u>PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - MAIA SONNIER</u> | <u>VINCI - COFEX GTM - COIRO - MDTP - TARVEL</u> | <u>FOREZIENNE - GAUTHEY - LYON GC - RESIREP</u> |
|---------------------|--|--|---|
| Note technique / 20 | 15,27  | 12,28  | 10,23   |
| Note prix / 20      | 18,76  | 12,8   | 20  |
| NOTE FINALE         | 17,02  | 12,54  | 15,12   |
| Classement          | <b>1</b>   | <b>3</b>   | <b>2</b>  |

Le Président, après avis favorable de la CAO réunie le 10 avril 2018, propose de retenir **le groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - MAIA SONNIER** pour la réalisation du lot n°1 du marché de travaux sur la rivière de l'Yzeron, du Charbonnières et du Ratier à Sainte Foy-lès-Lyon, Francheville et Tassin la Demi Lune, pour une durée de 36 mois, **et un montant de 8 726 912,98 € HT**.

**Pour le lot n°2 :**

1 entreprise a remis une offre dans les délais.

L'analyse de l'offre conduit au classement final suivant :

| Entreprises         | GREENSTYLE |
|---------------------|------------|
| Note technique / 20 | 17,02      |
| Note prix / 20      | 16         |
| NOTE FINALE         | 16,51      |

|            |   |
|------------|---|
| Classement | 1 |
|------------|---|

Le Président, après avis favorable de la CAO réunie le 10 avril 2018, propose de retenir **l'entreprise GREENSTYLE** pour la réalisation du lot n°2 du marché de travaux sur la rivière de l'Yzeron, du Charbonnières et du Ratier à Sainte Foy-lès-Lyon, Francheville et Tassin la Demi Lune, pour une durée de 55 mois (4 ans et demi), **et un montant de 999 458,92 € HT.**

---

---

---

**LE CONSEIL SYNDICAL**, invité à se prononcer,

Oùï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,  
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 avril 2018,  
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,  
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment ses articles 67 et 68,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité, par 11 voix POUR**

**ARTICLE 1 : D'approuver** la passation d'un marché de travaux par lots pour la réalisation des travaux sur les secteurs de Sainte Foy-lès-Lyon, de Francheville et de Tassin la Demi Lune, dans le cadre des aménagements de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Yzeron - Opération d'investissement n°16 :

- ✓ Avec le groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - MAIA SONNIER, pour le lot n°1, pour une durée de 36 mois, pour un montant de **8 726 912,98** € HT, soit 10 472 295,57 € TTC.
- ✓ Avec la société GREENSTYLE pour le lot n°2, pour une durée de 55 mois, pour un montant de **999 458,92** € HT, soit 1 199 350,70 € TTC.

**ARTICLE 2 : D'imputer** les dépenses correspondantes sur le budget syndical, en section d'investissement – opération n°16.

**ARTICLE 3 : D'autoriser** le Président du SAGYRC à signer le marché et toute pièce se rapportant à l'opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le 19/04/2018  
et de la publication le 19/04/2018

LE PRESIDENT  
Alain BADOIL

LE PRESIDENT  
Alain BADOIL

